

Equipe :

Dr **MARTIN Charles-Henry**, médecin psychiatre, référent CUMP de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

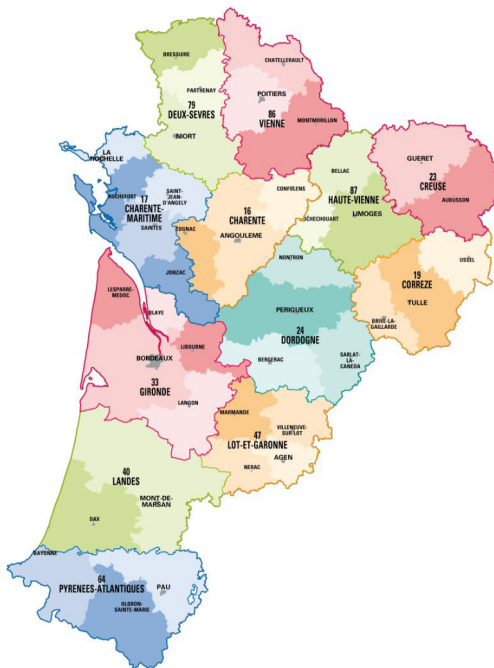
GRABOT Denis, psychologue, coordinateur régional

GLATIGNY-DALLAY Elisabeth, psychologue

TISSIER Rémy, infirmier coordinateur régional

Psychiatres, Psychologues, Cadres de santé, Infirmiers volontaires

Pour joindre la CUMP de votre département, composez le 15



CUMP 33

Appui technique en situation sanitaire exceptionnelle

Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

Prise en charge **immédiate** et **post-immédiate** de personnes impliquées et témoins lors d'**événements à fort potentiel traumatique**

BORDEAUX

Nouvelle-Aquitaine

Soins psychologiques aux sauveteurs et professionnels

Zone Sud-Ouest

Consultations de psychotraumatologie événements récents

Coordination des CUMP de la zone sud-ouest

Formations

Cadre réglementaire :

*INSTRUCTION N° DGS/VSS2/2017/7 du 6 janvier 2017 relative à l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psychologique

*Décret n° 2016-1327 du 6 octobre 2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif « ORSAN ») et au réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

*Arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'intervention des cellules d'urgence médico-psychologique et aux conditions de participation des personnels et des professionnels à une cellule d'urgence médico-psychologique

*Arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modalités de l'urgence médico-psychologique ; Instruction du gouvernement du 14 avril 2016 relative à la déclinaison territoriale de la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme

Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

de Bordeaux

Centre Hospitalier Charles Perrens

121 Rue de la Béchade

CS 81285

33 076 BORDEAUX CEDEX

☎ : 05-56-56-31-47

cumpaquitaine@ch-perrens.fr

Aide Psychologique spéciale

Ukraine

Numéro vert

0 800 719 912

lundi-vendredi 10h-18h

<http://www.ch-perrens.fr/cump-na>

CUMP 33
BORDEAUX



SAMU 33
BORDEAUX



DECLENCHEMENT

- SAMU - Centre 15
- Préfet (ORSEC-NOVI)
- Directeur général de l'ARS (ORSAN)

QUAND ?

- Événement à fort retentissement psychologique collectif
- Attentat
- Catastrophe naturelle
- Accident collectif

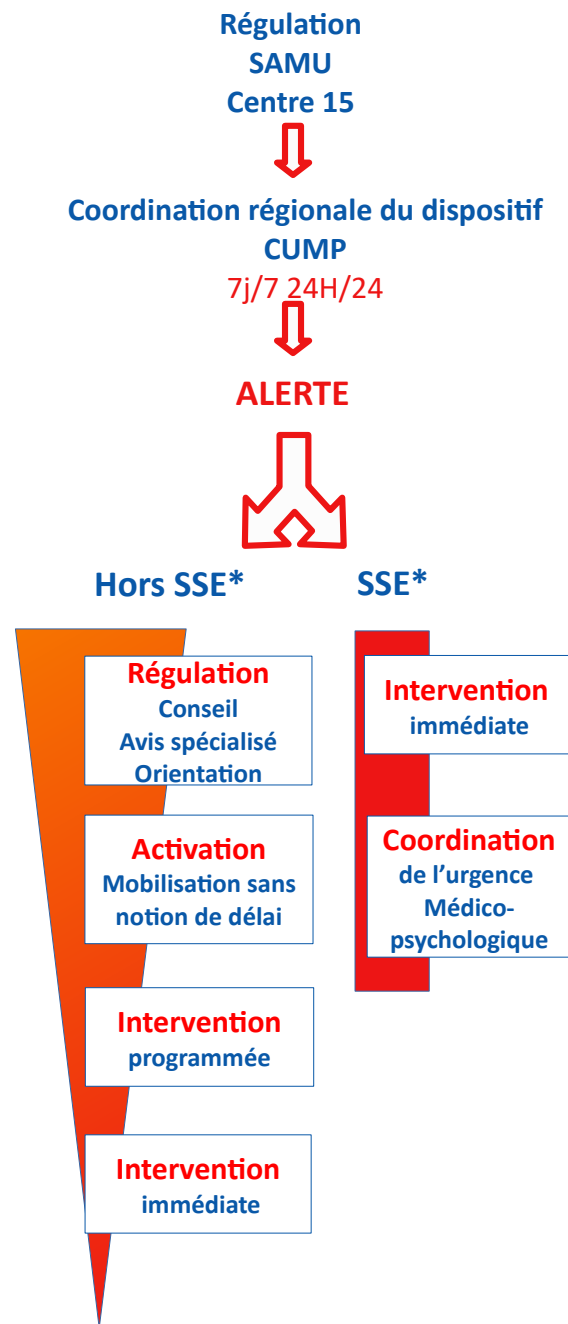
POUR QUI ?

- Personnes impliquées ou témoins
- Equipes médicales et sauveteurs

POURQUOI ?

- Prévenir l'installation de pathologies psychiatriques chroniques (notamment l'état de stress post-traumatique)
- Réduire la charge émotionnelle (prise en charge de l'état de stress aigu)
- Traiter les blessures psychiques rapidement
- Préparer les relais thérapeutiques ultérieurs

COMMENT ?



*SSE : Situation Sanitaire Exceptionnelle

C'EST QUOI ?

Le diagnostic d'**état de stress aigu** peut être posé, de **3 jours à 1 mois** après l'exposition à un ou des événement(s) traumatique(s).

Après un mois, on parle d'**état de stress post-traumatique (ESPT)**.

SYMPTOMES

- **Souvenirs intrusifs**
 - Angoissants, récurrents et non désirés
 - Flash-back
 - Cauchemars
- **Évitement**
 - Essayer d'éviter de penser ou de parler de l'événement traumatisant
 - Éviter les lieux, les activités ou les personnes qui rappellent l'événement
- **Hyperstimulation / Modifications émotionnelles :**
 - Hypervigilance, réactions de sursaut
 - Conduites à risque
 - Troubles du sommeil
 - Difficultés à se concentrer
 - Irritabilité, colère ou comportement agressif
 - Culpabilité ou honte écrasante
 - Pensées négatives sur soi, les autres
 - Problèmes de mémoire
 - Difficultés à maintenir des relations étroites
 - Sentiment de détachement
 - Manque d'intérêt
 - Difficulté à vivre des émotions positives